

Travailler en france avec carte de sejour italien

Par question, le 12/01/2010 à 18:02

Bonjour,

je cherche des information concernant une personne venu d'italie en vue de s'installer en france pour cause de facilité de langue ici, il a une carte de sejour italienne, mais visiblement avec il ne peut pas travailler

quel est sa situation ici, est ce qu'il a une chance de trouver un travail ici? et dans quel condition

est ce que avec cette carte il peut esperer une vie normal en france, travail maison et mariage?

merci d'avance

Par chris_ldv, le 14/01/2010 à 22:46

Bonjour,

Un titre de séour autorisant à travailler n'est valable que pour le pays qui l'a émis, donc dans le cas que vous décrivez uniquement l'Italie.

Renseignez vous auprès du consultat ou de l'ambassade de France en Italie.

Pour travailler en France un étranger hors Union Européene doit solliciter un titre de séjour.

Le mariage est possible mais requiert tous les justificatifs d'identité nécessaire y compris un extrait de naissance et son éventuelle traduction en Français.

Salutations,

Par yarmani, le 28/12/2012 à 16:35

je suie tunisien; j'ai ma carte de séjour italienne de 2ans; es ce que j'ai le droit de travailler en france et merci

Par amajuris, le 28/12/2012 à 17:32

lisez la réponse précédente, la réponse est non. cdt

Par cour du traval, le 06/05/2013 à 21:07

travail en france avec sejour italien?